

Tubize, le 08/09/2011

A l'attention de Monsieur Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai pris connaissance du mail du 07/09/2011 de Mme Di Perri et souhaite pouvoir vous informer de quelques sujets concernant la protection de la population contre les inondations :

Accès à l'avant projet de faisabilité des travaux pouvant protéger les habitations contre les inondations.

Tout comme Madame Di Perri, Présidente de SOS Inondations je me suis rendu à la commune pour obtenir l'avant projet de faisabilité des travaux pouvant protéger les habitations des inondations, cette demande fut très curieusement refusée.

Pourtant vous aviez, été très clair lors du conseil communal 1^{er} septembre 2011 « *tout ces dossiers seront à disposition de la population* »

Je ne comprends pas ce refus et j'insiste auprès de vous pour obtenir cet avant projet d'étude.

Accès aux documents Administratifs.

Ce refus me semble aller à l'encontre de la réglementation sur l'accès aux documents administratifs. Je vous propose donc de développer la publicité de l'administration, de sorte que les citoyens soient mieux informés et que nous puissions exercer efficacement ce droit constitutionnel ?

En tout état de cause, je communique ce mail à Mr. Paul Furlan, Ministre des pouvoir locaux.

Accès par les citoyens aux enregistrements des conseils communaux et plus particulièrement des débats du 01/09/2011 concernant les inondations.

Comme Mme Di Perri, je souhaite obtenir l'enregistrement du conseil communal du 01/09/2011.

Comme vous le savez cette pratique d'accès aux enregistrements est déjà largement appliquée sur les sites web des différents Parlements. Pourrions-nous faire de même sur le site de la commune ?

Réunion d'information « inondations » de ce soir à la salle Wautrequin (20h)

Après avoir été contacté par plusieurs habitants de la rue des Déportés, j'apprends qu'une réunion « inondations » aura lieu ce jour

Je me permets de vous rappeler :

Le courrier que je vous ai adressé en date du 27/02/2011, concernant entre autre les effets catastrophiques du débordement du canal et pour lequel, je n'ai obtenu aucune réponse de votre part .

Le courrier que je vous ai adressé en date du 04/03/2011, concernant l'envasement du Pertuis du Ry du Vraimont passant sous le canal pour se jeter dans la Senne et pour lequel, je n'ai obtenu aucune réponse de votre part .

Le courrier que j'ai adressé à Mr. le Ministre Benoit Lutgen en date du 06/09/2011, concernant le niveau du canal anormalement haut ce dimanche 04/09/2011 et dont vous avez obtenu copie. Ces trois courriers sont accessibles à tous sur le site web SOS-Inondations-Tubize sous la rubrique « analyse »

Inondation des 13 et 14 novembre 2010, débordement du canal

Je proposais dans mon courrier du 27/02/2011 de rehausser les digues du canal pour protéger le quartier de la rue des Déportés situé en contrebas.

Pourriez-vous informer la population des décisions des pouvoirs publics prises en la matière ?

Pertuis du Vraimont

Etant informé de cette situation depuis le 04/03/2011, pourriez-vous informer les habitants de la rue des Déportés des raisons et des conséquences de ce pertuis bouché ?

Pouvez-vous également confirmer que l'entretien de ce pertuis incombe au MET ?

Je vous prie d'agréer Monsieur le Bourgmestre mes salutations les meilleures.


Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02 355 41 96

Copies adressées aux citoyens